

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 37

**Artikel:** La médecine populaire  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-187132>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 un an . . . . . 4 fr. 50  
 SUISSE six mois. . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 Pour l'étranger, 20 cent.

### La médecine populaire.

On a beaucoup parlé dernièrement, en bien et en mal, d'une série d'articles publiés dans l'*Estafette* par une plume autorisée, qui fait bon marché des meiges, ainsi que de ceux qui les protègent où les tolèrent. Toutes les sottises, toutes les victimes de leur ignorance y sont passées en revue, et les exemples sont si nombreux, qu'on pourrait croire que notre pays est le refuge général des charlatans qui pratiquent illégalement l'art de guérir. Des traits y sont en même temps décochés contre les autorités qui, au dire de l'auteur, ne font rien pour réprimer ces abus.

Si la forme de ces critiques est parfois violente, — pour ne pas dire plus, — nous n'en partageons pas moins une bonne part des arguments qui y sont émis, et nous déplorons que, dans notre canton de Vaud si beau, ou puisse encore faire autant de dupes dans ce domaine.

On constate une fois de plus, combien il est regrettable de voir la bêtise humaine primer sur la science ; et l'attention de plusieurs a été de nouveau vivement attirée sur le sort de nos médecins qui, après de longues études, de nombreux sacrifices, des examens sévères, suivis d'un travail constant pour se tenir au courant des progrès de leur art, ont la déception de voir des gens dépourvus de toute instruction, des gens ne possédant pas même les éléments de l'anatomie, ni la moindre notion des fonctions de notre organisme, gagner beaucoup d'argent et leur rire au nez.

C'est triste, en effet.

Mais, dans cet état de choses, quel est le vrai coupable ?... Est-ce la loi, est-ce l'autorité ? Sont-ce les meiges ? Voilà ce qu'il faut examiner.

Nombre de personnes se plaignent que tel empirique pratique sur une large échelle, au vu et au su de tout le monde, qu'on se presse dans son antichambre et qu'on vient de toutes les parties du pays solliciter de lui quelque drogue. On ajoute que telle rebouteuse n'a pas moins de succès, qu'elle est même régulièrement autorisée. Tout cela est vrai. Mais voyons un peu comment les choses se passent.

Il y a quelques années, un rebouteur d'énorme corpulence, au poignet de fer, et capable, dans la douceur de son massage, de désarticuler le fémur d'un éléphant, avait grand succès dans sa contrée, où l'on paraissait désirer pour cet éminent praticien, une permission régulière. Une première demande, adressée à l'autorité, dans le but d'obtenir cette faveur, fut accueillie par un refus positif. On revint

à la charge; même insuccès, la loi sanitaire n'ayant pas le moindre petit article favorable.

Mais ces bienfaiteurs de l'humanité souffrante ne peuvent rester dans l'ombre ; leur philanthropie, leur complet désintéressement, ne peuvent être entravés ; il leur faut le champ libre. Aussi le rebouteur ne se découragea-t-il point, et bientôt une pétition, revêtue de plusieurs centaines de signatures, fut adressée au Grand Conseil, qui renvoya l'affaire au Conseil d'Etat avec recommandation (voir le *Bulletin* de l'époque).

Et le pouvoir exécutif fut obligé d'autoriser le pétitionnaire à pratiquer dans son cercle, en le mettant au bénéfice d'une interprétation où ne peut plus large de l'article 89 de la loi sanitaire, qui dit que « lorsque les besoins d'une contrée l'exigent, le Conseil d'Etat peut accorder une autorisation d'exercer l'art médical, dans cette contrée seulement, à des hommes qui ont fait preuve de connaissances pratiques suffisantes. »

Quels étaient les besoins de cette contrée ? nous l'ignorons. Les fractures, les foulures et les entorses y abondaient sans doute.

D'autres cas analogues pourraient être cités ; mais s'ils ont eu lieu, c'est à la demande de qui ? De ce bon peuple vaudois, de ce peuple éclairé, qui fait tous les jours de nouveaux sacrifices pour l'instruction populaire, qui a hébergé tant d'illustrations scientifiques et littéraires, qui eut pour hôtes Voltaire et Rousseau, et qui compta parmi ses enfants le docteur Tissot !

L'article 76 de la loi sanitaire porte : « Nul ne peut exercer dans le canton une partie quelconque de l'art médical, sans être patenté à cet effet, etc. »

Eh bien, qu'aujourd'hui encore, on s'avise de dénoncer au magistrat la pratique de jour en jour plus florissante d'un des empiriques en vogue dans notre canton ?... A la première session du Grand Conseil, il ne manquera pas d'arriver sur le bureau un dossier couvert de signatures, parmi lesquelles on remarquera comme toujours, des noms de personnes notables, qui demanderont la libre pratique pour cet auteur d'une foule de guérisons inouïes, miraculeuses. Les exemples de phthisiques retrouvant leurs poumons d'autrefois, de boiteux jetant leurs béquilles, de paralytiques transformés en gymnastes abonderont dans ce document comme une preuve incontestable de l'incapacité du corps médical.

Évidemment on ne pourra qu'accéder au vœu des signataires et l'on autorisera. Dès lors la vogue du guérisseur ira croissant. Si au contraire on applique la loi, il marchera triomphant devant le tribunal

comme un vrai martyr et sa condamnation sera pour lui la plus éloquente des réclames.

En un mot, le remède serait pire que le mal.

La loi sanitaire devient ainsi une lettre morte, et d'un tel état de choses à la libre pratique il n'y a qu'un pas. La libre pratique!... Et pourquoi pas. C'est du reste ce qu'on semble désirer de tous côtés. Jamais les empiriques n'ont eu plus de besogne; jamais ils n'ont fait des affaires plus brillantes. Ils prescrivent des potions; ils purgent à qui mieux mieux, et les clients s'en portent à merveille. Tenez, voici par exemple une recette qui vient d'être donnée à l'un de nos amis par un meige fort en vogue dans nos campagnes, et que nous avons copiée textuellement. Puisse-t-elle rendre la santé à ce cher malade :

« Recette contre la Pituïte du queur et la Pituïte du Serveaux; et Pour Purger le sang Et labille et les pourmonts et Pour fortifié la Poitrine Et le sang le tout ensemble à la Longues. (Ici l'énumération des médicaments). Mélez et Emboire un  $\frac{1}{2}$  verre tout les Matin a jun agité la bouteille. Prandre a la pharmacie. »

Voilà une prescription copiée sans doute au hasard dans quelque vieux bouquin et dont notre ami se trouvera fort bien, si ça réussit. Les fabricants d'almanachs procèdent exactement de même pour indiquer la température des jours de l'année. « Que faut-il mettre pour mercredi? demandait à l'un de ceux-ci, l'imprimeur embarrassé, mardi il y a *venteux* et jeudi *orageux*.

— Eh bien, ne sais-tu pas y mettre un *tonnerre*, répondit l'astrologue.

L'autre jour, une brave dame nous disait sur un ton de profonde conviction: « Je vois, Monsieur, que vous ne croyez pas aux meiges, dont vous vous moquez. Voici cependant un fait que vous ne pouvez pas nier: Souffrante depuis plus d'une année, et ayant consulté trois médecins de Lausanne, qui n'y ont rien vu, je me décidai à aller chez X... A peine ai-je franchi le seuil de sa porte, qu'il me regarde en disant: « Vous, Madame, vous avez la rate décrochée!... Et il me l'a recrochée. J'ai pris son remède pendant huit jours, et je me porte comme à vingt ans. »

Un autre vous dira qu'il avait de l'eau sur le foie et qu'un seul cornet de tisane l'a guéri. Un troisième vous raconte que sa bile se mélangeait au sang, et qu'il serait déjà mort sans la poudre de son guérisseur.

Que deviendrait la loi sanitaire devant des exemples aussi concluants. Du reste nous avons un penchant prononcé pour le fruit défendu; nous aimons tout ce qui a l'apparence du mystère, et parmi nos populations, trop de préjugés et de superstitions persistent encore. Les empiriques le savent et en profitent.

Pourquoi donc empêcher aux gens de se soigner comme ils l'entendent, de s'ingurgiter force tisanes, de se traiter avec l'électricité verte ou bleue, d'avaler des pilules miraculeuses par centaines. Il ne mourront pas tous, mais beaucoup seront suffisamment frappés, pour qu'on revienne un jour à la vérité et à la science.

L'autorité, ce nous semble, ne doit intervenir dans ce domaine et exercer son contrôle, que lorsque le grand public n'est pas capable de discernement,

comme par exemple en ce qui concerne la pharmacie, où le ministère d'un ignorant serait des plus dangereux. Mais hors de là, le malade doit être libre de choisir entre le meige inexpérimenté et le médecin instruit et patenté; s'il fait fausse route, c'est qu'il l'a bien voulu. L. M.

#### LA DAME QUI MANGE.

Au restaurant. Toute seule, en garçon. Mon Dieu, oui. On avait fait des courses matinales. On sortait des magasins. Midi sonnait. On avait faim.

La dame, assise commodément, — un coup à la jupe par ci, un coup à la jupe par là, — dans un bon petit coin, avait d'abord dénoué les brides de son chapeau, pour mettre à l'aise son précieux maxillaire inférieur, et ses brides, obstinées à flotter sur le corsage, étaient sans cesse rejetées en arrière sur le dos soutaché à profusion d'un *Dolman* de la « plus haute nouveauté. »

— Garçon, la carte? avait dit la dame très-gravement.

— Ah! c'est que l'on n'était plus une petite fille, une tendre demoiselle avide de n'importe quoi, et mangeant selon les opinions absurdes d'un estomac atteint du *pica*.

Non.

On était une grande personne, svelte, avec de petites oreilles pâles, des cheveux très noirs; on avait, — voyons? combien? vingt-quatre ou vingt-sept ans, vingt-huit peut-être, et l'on comprenait toute l'importance d'un déjeuner fait à l'instant précis de l'appétit, quand le cœur est libre, toute seule en garçon.

Le cœur était-il libre? Evidemment. Car un cœur gonflé de souvenirs troublants, et des yeux qui auscultent l'avenir, ne s'appesantissent pas comme cela sur une carte de restaurant.

L'amour ignore tout à fait ce qui différencie, dans la grave question des hors-d'œuvre, le radis nouveau-né de la sardine qui a trois ans de boîte.

Donc, on avait une âme calmée. Et l'on était venue s'asseoir dans un bon petit coin pour manger, tout simplement, en garçon.

En attendant que les ordres donnés reçussent leur soudaine exécution, on contemplait sa modeste demi-bouteille avec de furtifs gonflements des glandes salivaires.

On avait grand'faim, répétons-le.

Enfin « Madame fut servie! » Un glorieux beefsteack orné de sa couronne civique de cresson lustré, tel fut l'innocent holocauste sacrifié par la dame sur l'autel de son légitime appétit.

Les mains, effilées, saisirent la fourchette et le couteau avec assurance. On était toute seule, en garçon. L'acier sillonna le faux-filet, celui-ci, fumant, contraignit le beurre joncquille à se marbrer de pourpre.

Les tressaillements du maxillaire inférieur prirent alors de l'intensité. J'en étais tout ému. Entre déjeuneurs sincères, des courants de sympathie s'établissent, éphémères, mais puissants.

La « dame qui mange » n'était pas gourmande. Hélas! son honnêteté était poussée jusqu'à faire suivre chaque morceau de beefsteack d'une bouchée de pain! Et ces fragments de viande étaient bien petits, tandis que les bouchées me semblaient formidables.

Cet excès de conscience me refroidit un peu.

Mais la dame mangeait si agréablement, si nettement, tendant son cher petit bec à la fourchette, pour ne pas la faire attendre, que je sentis bientôt qu'il fallait être miséricordieux, et pardonner.

Je pardonnai. D'ailleurs, la dame se conduisait avec la nourriture d'une façon convenable et expérimentée qui me ramena pour toujours à elle.

Elle mastiquait, *piano*, sans que le haut de son beau visage, sans que les admirables sourcils qui décrivaient une pure accolade au-dessus de ses yeux larges et doux, témoignassent de quelque effort dentaire.